

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° DN539

présenté par
M. Plassard et Mme Rilhac

ARTICLE 6

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« L'augmentation des effectifs des volontaires de la réserve opérationnelle militaire permettra en outre la création d'une réserve opérationnelle spatiale constituée de spécialistes civils en mesure de renforcer le Centre de Commandement, de Contrôle, de Communication et de Calcul des Opérations Spatiales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer une réserve opérationnelle spatiale.

En effet, l'espace est devenu un nouveau champ de conflictualités, en raison de son caractère essentiel dans les communications, le renseignement, mais aussi l'attaque par le guidage des missiles.

Or, à ce jour, très peu de personnes, dans le milieu militaire comme du renseignement, ont une spécialisation dédiée à l'espace de par leur formation ou leur parcours.

Ainsi, il est proposé de créer une réserve opérationnelle spatiale, ce qui permettrait de pallier deux problèmes :

- Le premier, qui est l'éventuel besoin de spécialistes supplémentaires en cas de conflit impliquant l'espace, en rappelant les jeunes retraités et spécialistes membres de la réserve opérationnelle
- Le second, qui est la difficulté d'orientation des réservistes. Le nombre important de réservistes que s'est fixé le gouvernement comme objectif va en effet poser des questions pratiques relatives aux réservistes dont le parcours est complexe : faut-il réaffecter les réservistes au poste qu'ils occupaient dernièrement ou celui correspondant à leur spécialité la plus pointue ?

En créant une réserve opérationnelle spatiale, cet amendement vise à prioriser les compétences en permettant aux spécialistes de l'espace de s'inscrire directement dans une réserve dédiée où leurs connaissances apporteront une réelle plus-value aux armées et aux services de renseignement.